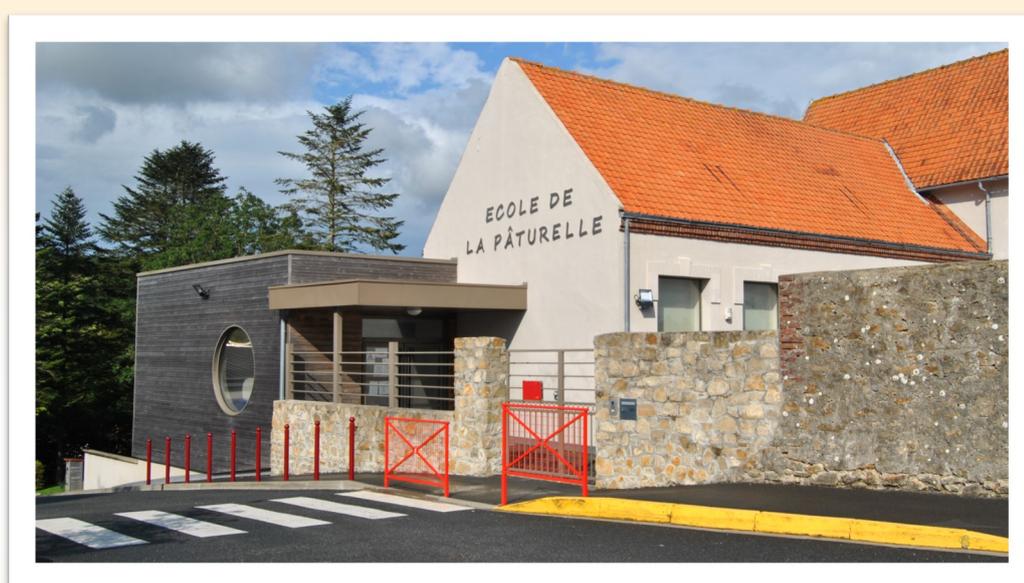


Le Guide Pratique Scolaire & Péri-scolaire

2024
2025



« **Bien manger** à l'école
C'est l'affaire
de **ma commune** »



Edito



Chers parents,

Près de 150 petits baincthunois s'apprêtent à découvrir leur nouvelle classe ou même leur nouvelle école, à l'occasion de la rentrée. Une période toujours forte en émotion pour les familles. Ce guide réalisé par les services de la Commune pourra vous apporter les clés nécessaires pour préparer cette étape importante dans la vie de nos enfants.

Ainsi, vous pourrez découvrir le fonctionnement de l'école de la Paturelle, l'organisation des temps périscolaires et toutes les informations et les démarches relatives à la scolarité. Je remercie l'ensemble des équipes de l'Education Nationale et les agents municipaux pour toute l'attention apportée au bien-être de nos enfants.

Vous le savez, à Baincthun, la réussite des jeunes générations, vos enfants est notre priorité absolue et les conditions d'accueil demeurent plus que jamais au cœur de nos actions. Nous poursuivrons nos projets pour l'école car elle est le creuset des futurs citoyens, le lieu d'apprentissage du savoir et de la connaissance. Par ces investissements que nous réalisons depuis plusieurs années, nous voulons donner à nos enfants les meilleures chances de s'épanouir, de rêver, de se projeter dans la vie et de devenir des citoyennes et des citoyens responsables.

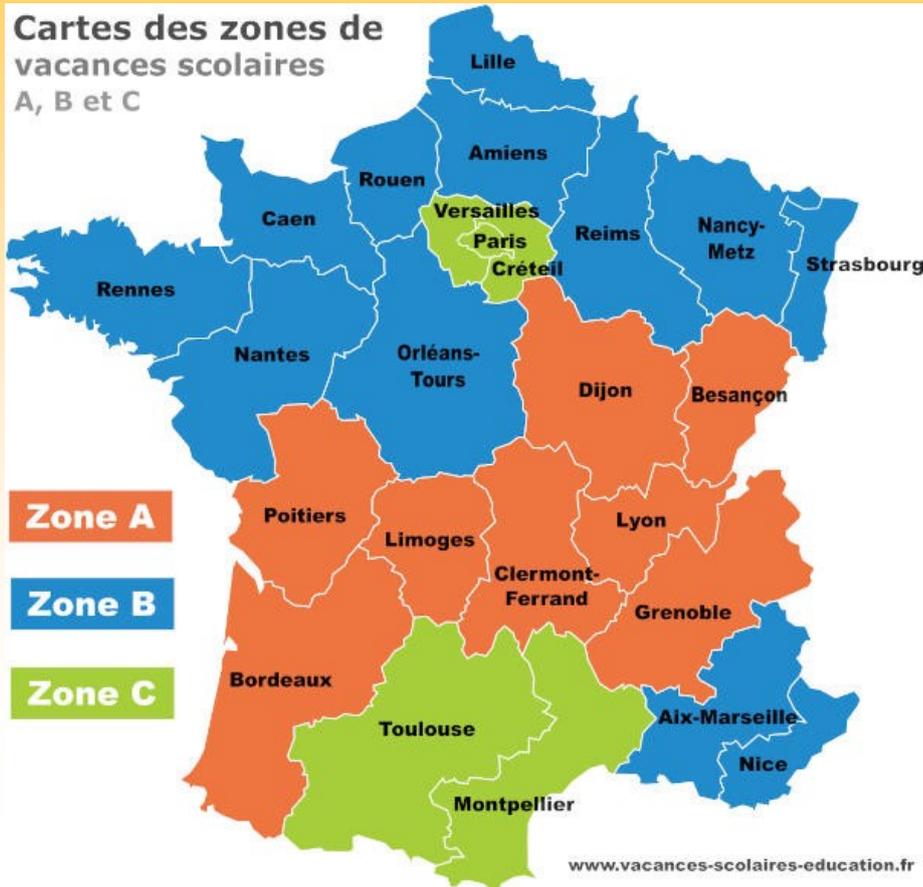
Excellente rentrée scolaire à toutes et à tous !

Le Maire,

Stéphane BOURGEOIS.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2024-2025

Cartes des zones de vacances scolaires A, B et C



www.vacances-scolaires-education.fr

Calendrier scolaire 2024-2025

www.vacances-scolaires-education.fr

ZONE A	ZONE B	ZONE C
Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

SEPTEMBRE 2024	OCTOBRE 2024	NOVEMBRE 2024	DÉCEMBRE 2024	JANVIER 2025	FÉVRIER 2025	MARS 2025	AVRIL 2025	MAI 2025	JUIN 2025	JUILLET 2025	AOÛT 2025
DIM 1	MAR 1	VEN 1	DIM 1	MER 1	SAM 1	SAM 1	MAR 1	JEU 1	DIM 1	MAR 1	VEN 1
LUN 2 Rentrée	MER 2	SAM 2	LUN 2	JEU 2	DIM 2	DIM 2	MER 2	VEN 2	LUN 2	MER 2	SAM 2
MAR 3	JEU 3	DIM 3	MAR 3	VEN 3	LUN 3	LUN 3	JEU 3	MAR 3	MAR 3	JEU 3	DIM 3
MER 4	VEN 4	LUN 4	MER 4	SAM 4	MAR 4	MAR 4	VEN 4	DIM 4	MER 4	VEN 4	LUN 4
JEU 5	SAM 5	MAR 5	JEU 5	DIM 5	MER 5	MER 5	SAM 5	LUN 5	JEU 5	SAM 5	MAR 5
VEN 6	DIM 6	MER 6	VEN 6	LUN 6	JEU 6	JEU 6	DIM 6	MAR 6	VEN 6	DIM 6	MER 6
SAM 7	LUN 7	JEU 7	SAM 7	MAR 7	VEN 7	VEN 7	LUN 7	MER 7	MAR 7	LUN 7	JEU 7
DIM 8	MAR 8	VEN 8	DIM 8	MER 8	SAM 8	SAM 8	MAR 8	JEU 8	DIM 8	MAR 8	VEN 8
LUN 9	MER 9	SAM 9	LUN 9	JEU 9	DIM 9	DIM 9	MER 9	VEN 9	LUN 9	MER 9	SAM 9
MAR 10	JEU 10	DIM 10	MAR 10	VEN 10	LUN 10	LUN 10	JEU 10	SAM 10	MAR 10	JEU 10	DIM 10
MER 11	VEN 11	LUN 11	MER 11	SAM 11	MAR 11	MAR 11	VEN 11	DIM 11	MER 11	VEN 11	LUN 11
JEU 12	SAM 12	MAR 12	JEU 12	DIM 12	MER 12	MER 12	SAM 12	LUN 12	JEU 12	SAM 12	MAR 12
VEN 13	DIM 13	MER 13	VEN 13	LUN 13	JEU 13	JEU 13	DIM 13	MAR 13	VEN 13	DIM 13	MER 13
SAM 14	LUN 14	JEU 14	SAM 14	MAR 14	VEN 14	VEN 14	LUN 14	MER 14	SAM 14	LUN 14	JEU 14
DIM 15	MAR 15	VEN 15	DIM 15	MER 15	SAM 15	SAM 15	MAR 15	JEU 15	DIM 15	MAR 15	VEN 15
LUN 16	MER 16	SAM 16	LUN 16	JEU 16	DIM 16	DIM 16	MER 16	VEN 16	LUN 16	MER 16	SAM 16
MAR 17	JEU 17	DIM 17	MAR 17	VEN 17	LUN 17	LUN 17	JEU 17	SAM 17	MAR 17	JEU 17	DIM 17
MER 18	VEN 18	LUN 18	MER 18	SAM 18	MAR 18	MAR 18	VEN 18	DIM 18	MER 18	VEN 18	LUN 18
JEU 19	SAM 19	MAR 19	JEU 19	DIM 19	MER 19	MER 19	SAM 19	LUN 19	JEU 19	SAM 19	MAR 19
VEN 20	DIM 20	MER 20	VEN 20	LUN 20	JEU 20	JEU 20	DIM 20	MAR 20	VEN 20	DIM 20	MER 20
SAM 21	LUN 21	JEU 21	SAM 21	MAR 21	VEN 21	VEN 21	LUN 21	MER 21	SAM 21	LUN 21	JEU 21
DIM 22	MAR 22	VEN 22	DIM 22	MER 22	SAM 22	SAM 22	MAR 22	JEU 22	DIM 22	MAR 22	VEN 22
LUN 23	MER 23	SAM 23	LUN 23	JEU 23	DIM 23	DIM 23	MER 23	VEN 23	LUN 23	MER 23	SAM 23
MAR 24	JEU 24	DIM 24	MAR 24	VEN 24	LUN 24	LUN 24	JEU 24	SAM 24	MAR 24	JEU 24	DIM 24
MER 25	VEN 25	LUN 25	MER 25	SAM 25	MAR 25	MAR 25	VEN 25	DIM 25	MER 25	VEN 25	LUN 25
JEU 26	SAM 26	MAR 26	JEU 26	DIM 26	MER 26	MER 26	SAM 26	LUN 26	JEU 26	SAM 26	MAR 26
VEN 27	DIM 27	MER 27	VEN 27	LUN 27	JEU 27	JEU 27	DIM 27	MAR 27	VEN 27	DIM 27	MER 27
SAM 28	LUN 28	JEU 28	SAM 28	MAR 28	VEN 28	VEN 28	LUN 28	MER 28	SAM 28	LUN 28	JEU 28
DIM 29	MAR 29	VEN 29	DIM 29	MER 29	JEU 29	SAM 29	MAR 29	JEU 29	DIM 29	MAR 29	VEN 29
LUN 30	MER 30	SAM 30	LUN 30	JEU 30	DIM 30	DIM 30	MER 30	VEN 30	LUN 30	MER 30	SAM 30
	JEU 31	MAR 31	MAR 31	VEN 31		LUN 31	SAM 31		JEU 31	JEU 31	DIM 31

Les classes vaqueront le vendredi 30 mai 2025 et le samedi 21 mai 2025.

Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après la classe.

HORAIRES D'UNE SEMAINE TYPE

Planning hebdomadaire des services scolaires et périscolaires

	Lundi	Mardi	Mercredi *	Jeudi	Vendredi	
7h30 - 8h20	Garderie			Garderie		
8h20- 8h30	Accueil des enfants par les enseignants			Accueil des enfants par les enseignants		
8h30 - 11h30	Enseignement scolaire			Enseignement scolaire		
11h30 -12h30	Pause méridienne premier service (TPS au CP)			Pause méridienne premier service (TPS au CP)		
12h30 - 13h20	Pause méridienne deuxième service (CE1 au CM2)			Pause méridienne deuxième service (CE1 au CM2)		
13h20 - 13h30	Accueil des enfants par les enseignants			Accueil des enfants par les enseignants		
13h30 - 16h30	Enseignement scolaire			Enseignement scolaire		
16h30 - 17h30	Etude surveillée				Etude surveillée	
16h30 - 18h30	Garderie				Garderie	

* Retrouvez au dos de ce guide toutes les activités extrascolaires proposées dans la commune.

PRÉSENTATION DU PORTAIL CITOYEN

A partir du site de la commune www.baincthun.fr, le portail citoyen sécurisé vous permet d'inscrire en quelques clics vos enfants pour les services périscolaires et extrascolaires (cantine, garderie et centre de loisirs), 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

Pour accéder à ce service sécurisé, la création d'un compte protégé par un mot de passe vous est nécessaire. Un courriel de confirmation valide l'ouverture de votre compte et vous donne accès à l'ensemble des téléservices.

Si besoin, un poste informatique est à votre disposition en mairie, vous pouvez également prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie pour créer votre dossier famille.

Le règlement de toutes les activités scolaires et périscolaires se fait obligatoirement par carte bancaire* à la réservation, par le biais d'un porte-monnaie électronique, sur le portail citoyen, plus aucune facture ne sera transmise par courrier.

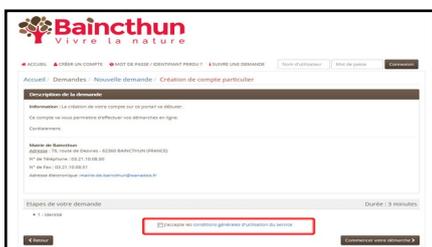
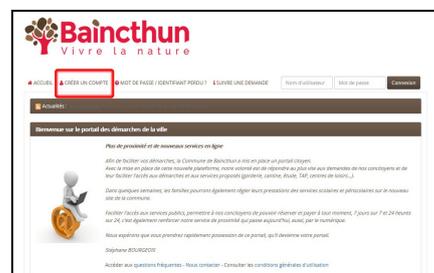
Il est donc indispensable que votre dossier soit saisi et complet pour l'ouverture des paiements en ligne.

Nous vous invitons donc à vous rendre dès à présent sur ce portail et à ouvrir votre compte.

*Pour les usagers ne possédant pas de carte bancaire, l'alimentation de ce porte-monnaie électronique pourra se faire en mairie par chèque établi à l'ordre de la « Régie jeunesse - activités péri et extra scolaires - Baincthun » ou par versement numéraire.

Guide d'utilisation du Portail Citoyen

Pour créer un compte citoyen, il suffit de se rendre sur le site www.baincthun.fr, rubrique démarches en ligne, accéder au Portail citoyen puis cliquer sur « **Créer un compte** »



Ensuite, il vous suffit de cocher « **J'accepte les conditions générales d'utilisation du service** », puis de cliquer sur « **Commencer votre démarche** ».

Puis, une fois l'ensemble des champs du formulaire rempli et les caractères de l'image recopiés, cliquez sur « **suivant** ».

A la fin de la procédure de création, un mail vous est envoyé à l'adresse mail que vous avez indiquée. **Il vous suffit de cliquer sur le lien pour activer votre compte, sous un délai de 24 h.**

Grâce à vos identifiants, vous pouvez effectuer vos réservations en ligne sur l'agenda de votre ou de vos enfant(s).



A noter : un guide complet des services en ligne est disponible en mairie sur simple demande.

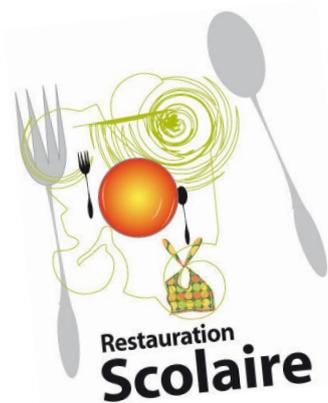
L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire est accessible à tous les enfants des classes maternelles et primaires sous réserve de s'inscrire et d'accepter le règlement intérieur.

Inscriptions

Toutes les inscriptions (restauration scolaire, garderie) se font directement sur le **PORTAIL CITOYEN** après avoir préalablement créé le dossier de chaque enfant et fourni toutes les pièces justificatives.

(voir présentation du portail citoyen)



Au vu de la nouvelle organisation du service de cantine, il est demandé aux parents de bien vouloir inscrire les enfants sur le portail citoyen le MARDI AVANT MINUIT pour la semaine suivante.

Les inscriptions (ou annulations) de dernière minute seront encore possibles au plus tard 2 jours ouvrés scolaires avant le jour souhaité à 24 h :

- le lundi : au plus tard le jeudi précédent avant 24 h
- le mardi : le vendredi précédent avant 24 h
- le jeudi : le lundi précédent avant 24 h
- le vendredi : le mardi précédent avant 24 h

En cas d'URGENCE, vous pouvez contacter la mairie au 03.21.10.08.50 afin de procéder à une inscription exceptionnelle (le menu du jour ne sera pas garanti).



Les inscriptions sont également possibles en mairie sur le poste informatique prévu à cet effet dans les délais indiqués ci-dessus sur le portail citoyen.

A noter :

Il n'y a pas de service de garderie pendant la pause méridienne.

Toute absence non excusée dans les délais indiqués ci-dessus sera sanctionnée par la facturation du repas préalablement réservé.

LE REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur concerne le fonctionnement de l'accueil périscolaire, géré par la commune. Celui-ci regroupe le service restauration et la garderie.

Toute inscription à l'accueil périscolaire engendre, de ce fait, l'adhésion totale au présent règlement.

Règlement spécifique à chaque temps d'accueil

□ Restauration scolaire

➤ Jours et heures d'ouverture

La restauration scolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les enfants sont pris en charge par le personnel encadrant, conformément à la législation en vigueur, de 11 h 30 à 13 h 20.

En cas d'urgence, le service restauration scolaire est joignable au **06.33.36.17.49**.

➤ Accès au restaurant

Les seules personnes autorisées à pénétrer dans le local du restaurant scolaire, à l'occasion des repas, s'énumèrent comme suit :

- les membres du Conseil Municipal de Baincthun
- le personnel communal et scolaire
- les enfants de l'école de la Pâturrelle
- le personnel de la société de restauration qui fournit les repas
- les personnes appelées à des opérations d'entretien et de contrôle.



Garderie matin ou soir		Repas		Etude surveillée
QF inférieur à 617€	QF supérieur à 617€	Baincthunois	Extérieurs	
1,10 € / h	1,20 € / h	4,00 €	4,40 €	2.50 € / h

TARIFICATION

*QF = quotient familial de la caisse d'allocations familiales

A noter : Ce tarif est un tarif horaire pour lequel toute heure commencée est due.

LE REGLEMENT INTERIEUR

□ Garderie

- **Les garderies du matin et du soir se déroulent dans la salle dédiée de l'école de la Pâturelle.**
- le matin : activités libres de 7 h 30 à 8 h 35
- le midi : activités périscolaires de 11 h 30 à 12 h 30 pour les primaires et de 12 h 30 à 13 h 20 pour les maternelles (uniquement pour les enfants inscrits à la cantine)
- le soir à 16 h 30 : prise en charge des enfants par le personnel communal qui les oriente vers la garderie.

En début de garderie, une liste des enfants sera préparée par la personne qui assure la surveillance, cette liste fera l'objet d'une mise à jour dès que l'enfant quittera l'établissement.

➤ **Le passage aux toilettes pour les enfants de la garderie**

- un passage aux toilettes sera établi avant l'entrée en garderie à 16 h 30
- un deuxième passage avant le changement de rotation du personnel sera effectué à 17 h 30
- pour se rendre aux toilettes, tout enfant sera obligatoirement accompagné d'un membre du personnel qui restera à la porte jusqu'à la sortie de celui-ci.

Il est demandé aux familles d'accompagner et de venir chercher leur(s) enfant(s) dans l'enceinte de l'école, d'émarguer le registre de présence et de respecter les horaires fixés. Il est formellement interdit de quitter les lieux sans en avertir la personne qui en assure la surveillance.

Il est rappelé aux parents que le portail sécurisé doit être obligatoirement refermé après chaque entrée ou sortie de l'établissement.

En cas d'urgence, le service garderie est joignable au 06 30 48 74 74.



□ Etude surveillée

L'étude surveillée se déroule dans les salles de classe de l'école.

* le lundi et le jeudi : de 16 h 30 à 17 h 30

Elle concerne les élèves scolarisés du CP au CM2. Groupe limité à 15 élèves maximum.

Les inscriptions ont lieu à l'école auprès des enseignants.



Un exemplaire du présent guide périscolaire est tenu à la disposition de tout demandeur auprès du secrétariat de la mairie ou sur le site de la commune : www.baincthun.fr

LE REGLEMENT INTERIEUR

Chacun doit respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir-vivre, afin de faire régner une ambiance agréable.

Discipline

□ Rôle et obligations :

➤ de l'enfant

- L'enfant doit respect et obéissance au personnel encadrant.
- Il doit respecter les locaux et le matériel dont il profite. Toute dégradation volontaire fera l'objet d'une facturation aux familles.
- Il lui est interdit d'introduire tout objet personnel

L'usage du téléphone portable quelle que soit sa forme est strictement interdit.

En cas d'utilisation de matériel non autorisé, l'élève encourt des sanctions disciplinaires et le matériel introduit sans autorisation sera saisi par le personnel municipal et déposé en Mairie.

Les heures de repas représentent un apprentissage des rapports avec ses semblables, du savoir-vivre, du respect des aliments, du matériel et des installations.

L'enfant aide, le cas échéant, le camarade plus malhabile par exemple, plus jeune, handicapé et participe à ce temps de vivre ensemble.

➤ du personnel encadrant

- Élément déterminant du bon déroulement de l'accueil périscolaire, le personnel adopte une attitude d'accueil, d'écoute et d'attention à chaque enfant.
- Il procède au pointage nominatif des enfants qui est ensuite communiqué au service comptabilité de la mairie.
- Il ne tolère aucun gaspillage.
- Il doit garder son sang-froid en toute circonstance, et se tenir prêt à prendre les mesures utiles, notamment en cas d'incendie.

➤ des parents

Les parents, responsables de leur enfant, doivent l'amener à une attitude conforme à celle décrite ci-dessus.

Ils doivent consigner, dans le dossier enfant saisi sur le portail citoyen, les restrictions d'ordre médical, à respecter pour le repas de leur enfant (allergie, PAI, etc.)

Cette disposition exceptionnelle ne constitue pas un engagement pour la commune de consentir à cette demande.

Il est dans l'obligation des parents de prévenir un membre du personnel de l'école en cas de maladie de l'enfant.

L'attention des parents est attirée sur le fait que l'attitude d'un enfant peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

✿ MESURES D'ORDRES

En cas d'indiscipline, écart de langage, insolence ou mauvaise attitude évidente, la commune se réserve le droit d'user des sanctions : avertissement écrit, renvoi temporaire et renvoi définitif si l'enfant persiste négativement. Les mesures de renvoi seront signifiées aux familles par courrier avec accusé de réception.

LES ACTIVITES ENFANTS PROPOSEES DANS LA COMMUNE.....



ECOLE DE RUGBY

Le Samedi (de 5 à 16 ans)

Contact au 06 82 47 30 60

mail : resp-edr@rcbouonnais.com

Site : rcbouonnais.fr

CENTRE DE LOISIRS

Chaque vacances scolaires (sauf Noël)

Contact : mairie au 03 21 10 08 50

mail : mairie@baincthun.fr

